

PHOTO	Nom _____	Prénom _____
	Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Date de Naissance _____
	Adresse _____	
	Code Postal _____	Ville / Pays _____
	Email _____	
	Téléphone _____	

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le stagiaire et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales qui prévalent sur tout autre document, ainsi qu'au règlement intérieur de l'organisme de formation.

I – OBJET En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée:

STUDIO INTENSIF CINEMA : 1ERE ANNEE INTENSIVE

Horaires (détails en page 4 du présent contrat) Après - mid Soir

II – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le stagiaire s'engage à verser le prix mentionné ci-dessous selon les modalités de paiement sous-mentionnées. Le prix élève s'applique uniquement aux stagiaires ayant déjà effectué un stage à Acting International. Le règlement s'effectue depuis le compte suivant:

IBAN _____

TITULAIRE DU COMPTE _____

Réservé à l'administration : RUM _____

Le stagiaire doit fournir le RIB de la zone euro. Si le stagiaire n'est pas le titulaire du compte, le titulaire doit remplir l'attestation de prise en charge.

PRIX : 3 900 € (3 500 € + 400 € de frais d'inscription)

REGLEMENT en 2 fois en 10 mensualités sans frais

Mode de Paiement	Montant en Euros	Date de paiement
Prélèvement	*	à l'inscription
Prélèvement		

*** Le montant de votre premier versement ne peut pas être supérieur à 30% de la somme totale due**

Le premier prélèvement va être effectué passé le délai de 14 jours après la date de signature du contrat.

III – NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

L'action de formation en Studio relève de la formation professionnelle continue. Elle a pour objectif de former des acteurs / actrices pour le cinéma. Sa durée est fixée à 279 heures dans la période du 6 janvier 2025 au 17 juillet 2025. Le stagiaire déclare expressément suivre cette formation dans un but professionnel. Conformément aux articles L 6311-1 et suivants du Code du travail, les stages proposés répondent aux objectifs visés par les textes, à savoir favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, permettre leur maintien dans l'emploi, favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, contribuer au développement économique et culturel et à leur promotion sociale, permettre le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité professionnelle. La formation dispensée par Acting International entre ainsi dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue, notamment en qualité d'actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle, de promotion professionnelle et d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

IV – DECLARATION D'ELIGIBILITE

Le stagiaire déclare expressément sur l'honneur être éligible au cadre réglementaire de la formation professionnelle continue, qui est « destinée aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent » en application de l'alinéa 2 de l'article L.6111-1 du Code du travail.

V – INSCRIPTION

La signature du présent document implique l'inscription pour la durée de la formation. Le stagiaire déclare avoir reçu les documents et les informations suivants : le programme et la liste des formateurs avec la mention de leurs titres ou qualités, le règlement intérieur applicable à la formation (paragraphe VI - XXI) et les coordonnées du service au sein de l'école chargé des relations avec les stagiaires (paragraphe XXIX). La signature du présent contrat implique l'inscription pour toute la durée de la formation. Toutefois il est précisé que l'inscription définitive n'intervient qu'après la signature du contrat à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours. Le stagiaire déclare sur l'honneur avoir préalablement à la conclusion du contrat fait établir un certificat médical le déclarant apte à suivre ladite formation, y compris son aptitude à pratiquer toutes les activités physiques qui lui sont corrélées, en sorte qu'aucune maladie ne l'empêche de se rendre et de participer aux cours. Le contrat concerne uniquement les prestations de formation. Le transport et l'hébergement doivent être organisés par les soins du stagiaire et sont entièrement à sa charge, y compris pour les ateliers aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

VI – INTERRUPTION DE LA FORMATION

Toute la somme du contrat est due intégralement : aucun remboursement ne sera accordé en cas d'abandon de la formation, de désistement de la part du stagiaire ou d'exclusion. En cas de cessation anticipée de la formation du fait du stagiaire, les prestations étant dispensées par l'organisme de formation, aucun remboursement ni substitution ne peut avoir lieu, sauf dans les cas d'inexécution du contrat imputable à l'école. Il incombe au stagiaire de prendre ses dispositions, notamment en termes d'assurance. Toute échéance non réglée fait l'objet d'un suivi comptable, et en cas de non-règlement, l'organisme de formation transmet la dette au service contentieux qui se charge du recouvrement. Tous frais de recouvrement ou/et frais de contentieux sont à la charge du stagiaire. En cas de paiement après l'échéance, les pénalités de retard seront calculées depuis la date de l'échéance jusqu'au jour du paiement effectif à un taux d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce.

VII – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Studio 1 : aucune connaissance obligatoire. Studio 2 : Studio 1, ou un an d'études d'art dramatique, ou expérience professionnelle. Studio Master : Studio 2 ou deux ans d'études d'art dramatique, ou expérience professionnelle.

VIII – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu dans un espace Acting International situé à Paris intra muros. Les ateliers optionnels aux Etats Unis auront lieu à New York, NY, Etats-Unis, à Hollywood, CA, Etats-Unis ou à Londres, Royaume-Uni. L'action de formation est organisée pour un effectif maximum de 27 stagiaires. Aucune inscription n'est effectuée après le début de la formation, même en cas de départ du stagiaire. Tout le matériel technique et pédagogique nécessaire à la mise en place des actions de formation est fourni par l'Ecole sauf éventuel achat de costumes nécessaires à la représentation publique. Pour l'Atelier Réalisation (module en option), il relève de la responsabilité du stagiaire de s'assurer d'être en possession du matériel nécessaire pour le montage, les stagiaires effectuant le montage par leur propre soins. Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques, figurent en page 4 du présent contrat.

IX – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

L'appréciation des résultats se fait à travers une procédure d'évaluation qui permet de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constitue l'objectif initial de l'action. Ainsi une évaluation et un bilan des connaissances auront lieu à la fin de chaque semestre. Chaque intervenant distribue les évaluations aux stagiaires à la fin de son cours. Si le stagiaire n'est pas présent lors de la distribution des évaluations, il est de sa responsabilité de venir la chercher en personne au bureau de l'administration.

X – SANCTION DE LA FORMATION

A défaut de sanction officielle et extérieure à la formation, une attestation, précisant notamment la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise au bénéficiaire à l'issue de la prestation. Cette attestation ne peut être considérée comme Brevet de fin de cursus.

XI – BREVET DE FIN DE CURSUS

Seuls les stagiaires ayant effectué trois années de formation chez Acting International se verront délivrer un Brevet de fin de cursus.

XII – PASSAGE EN STUDIO SUPERIEUR

Le passage du stagiaire en studio supérieur est soumis à l'appréciation de l'ensemble des professeurs basée sur les critères suivants : 1. La motivation 2. Le niveau 3. L'attitude professionnelle de chaque stagiaire (pour le passage en 3ème année) 4. L'assiduité et la ponctualité. Les notes sont internes à l'équipe pédagogique et confidentielles. La liste de passage est publiée à la fin de la formation. A partir de la date de publication, les stagiaires disposent d'un délai de 2 semaines pour valider leur réinscription.

XIII – ASSIDUITE ET EXCLUSION

Les stagiaires sont tenus de suivre tous les cours prévus au programme. Il est communément admis pour les stages en présentiel que les feuilles de présence (cf états d'émargement types rédigés par le Service régional de contrôle) doivent être signées par le stagiaire, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation. Toute absence devra être justifiée par un certificat médical. Les jours de grèves générales aucun retard ni absence ne sera décompté. La formation est composée de plusieurs cours, chacun étant géré par le professeur responsable. Le stagiaire peut être exclu de chaque cours à partir de trois absences non justifiées. L'exclusion pour absentéisme n'entraîne aucun remboursement. Dans le cas où le stagiaire justifie ses absences et obtient un laissez-passer pour revenir au cours en question, il ne pourra y assister qu'en qualité d'auditeur libre afin de ne pas perturber la cohésion pédagogique du cours en question. Tout retard pourra entraîner une non-participation du stagiaire à la première partie du cours, il ne pourra ainsi y accéder qu'à la pause prévue au milieu du cours. Toute perturbation du déroulement du cours ou de la bonne marche du travail dans le groupe, tout acte de vol ou dégradation intentionnelle du mobilier, installations ou matériel de l'école, tout acte d'agression ou menace vis-à-vis du professeur ou d'un stagiaire, toute attitude de dénigrement public du travail en cours ou du règlement intérieur, toute attitude ou comportement non - conforme au présent règlement, pourra donner lieu à l'exclusion de l'école, sans préavis ni remboursement, notifiée par une lettre recommandée.

XIV – CERTIFICATS MEDICAUX

Tout certificat médical produit pourra donner lieu à un contre-examen par un médecin-conseil désigné par Acting International, ou à une expertise judiciaire. Le stagiaire accepte expressément que l'intégralité de son dossier médical soit transmise par son médecin-traitant au médecin-conseil à des fins de cet examen. Pour tout certificat de complaisance le stagiaire est redevable de l'indemnité forfaitaire de 10 000 € à titre de clause pénale.

XV – ACCES AU COURS

Le professeur est libre de refuser l'accès au cours ou limiter la participation du stagiaire au statut d'auditeur à un stagiaire dans les cas suivants : 1. trois absences non justifiées 2. retard 3. tout comportement inadapté au déroulement du cours 4. incapacité de suivre le travail en cours 5. non-préparation au cours 6. non-connaissance du texte

XVI – CONSOMMATION D'ALCOOL OU DE DROGUE

La consommation d'alcool ou de drogue est interdite dans l'enceinte de l'école. Tout stagiaire pénétrant dans l'école sous l'emprise d'alcool ou de drogue s'expose à une exclusion définitive de l'école, sans remboursement.

XVII – RESPECT DU VOISINAGE

Le stagiaire s'engage à respecter les bonnes règles de voisinage en évitant les bruits excessifs. Il est interdit de jeter les mégots de cigarettes ou tout autre débris sur le trottoir, parler très fort ou rester après la fin du cours devant l'immeuble.

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

ACTORAT CINÉMA 1ère ANNÉE / STUDIO 1

Voix - Diction - Respiration

La respiration, l'articulation, la projection vocale et la diction claire sont essentielles au comédien de cinéma. Ce travail est basé sur la redécouverte de l'instinct ludique et le développement d'une écoute du corps. La technique du travail est joyeuse et fiable, basée sur les faits physiques et la sensation agissante. Acting est un jeu et du sport: un effort animal. Une bonne respiration élargit le registre et le voltage émotionnel du comédien, rehaussant sa confiance en soi.

 ce travail aboutit à une classe ouverte au public

 →  ce travail aboutit à un tournage visionné

Mécanique de l'action & Impro

Dans le travail du comédien, l'action est fondatrice de l'émotion vraie. Les exercices abordés dans ce cours amènent l'acteur à une meilleure maîtrise des actions choisies, en adoptant un comportement organique en toutes situations. L'élève aborde le travail sur l'objectif, l'action et les activités qui nuancent et concrétisent ses choix de jeu et « la réalité du faire » devant la caméra. La psychologie est dans l'action. L'improvisation concertée est la clef du jeu spontané et organique. Développant une écoute active, l'élève apprend à gérer ses envies, ses impulsions et sa spontanéité; les sensations-clés.

 ce travail aboutit à une classe ouverte au public

 →  ce travail aboutit à un tournage visionné

Espace - Corps - Mouvement

L'objectif de ce cours est d'aider le futur acteur à développer son répertoire gestuel et à acquérir une sensation d'aise et de grâce dans l'espace. L'élève comédien doit faire de son corps un outil de travail fiable qu'il saura maîtriser et mettre en valeur. Dans ce cours il aborde le travail du mouvement de formes différentes issues de la biomécanique de Meyerhold et de la comédie musicale.

 ce travail aboutit à une classe ouverte au public

 →  ce travail aboutit à un tournage visionné

L'Imaginaire

Le travail de comédien se fait dans un monde imaginaire, construit et soutenu par la pensée artistique et la foi scénique. L'imaginaire du comédien est l'âme active de cette construction. Sa mission est de rendre ce monde visible, crédible, réel, aux acteurs et aux spectateurs. L'imaginaire est un muscle qui a besoin d'être entraîné. Les exercices et études de ce cours abordent le travail sur l'attention scénique, imagination et fantaisie, les circonstances données, etc.

 ce travail aboutit à une classe ouverte au public

 →  ce travail aboutit à un tournage visionné

Tournage "Variations Molièresques"

Inspirés par de nombreuses adaptations des œuvres de Molière au cinéma et à la télévision, les travaux de fin d'année comportent une approche de la comédie à travers les œuvres choisies. L'élève s'y confronte à la gestion créative du tracé, à la préparation au travail crucial des coulisses, à la gestion de son énergie sur la durée de la représentation. Ce travail constitue pour l'élève une épreuve qui révèle son potentiel et consolide ses aptitudes acquises et forgées pendant sa première année de formation.

 ce travail aboutit à des représentations publiques au Théâtre d'Acting International

 →  ce tournage sera monté et transmis à l'élève sous format numérique

Tournage de fin d'année

Ce tournage représente une synthèse des méthodes et techniques pratiquées pendant l'année. L'élève est confronté à la gestion féconde du tracé; à la préparation, à la gestion de son énergie sur la durée d'une ou plusieurs prises. Ce travail constitue pour chaque élève une épreuve qui définit son talent et révèle son potentiel, faisant appel à ses aptitudes acquises et développées sur sa première année de formation.

 →  ce tournage sera monté et transmis à l'élève sous format numérique

HORAIRES

	12h00 - 15h00	15h00 - 18h00	19h30 - 22h30
lundi		Sti ciné AM	
mardi			Sti ciné S
mercredi		Sti ciné AM	
jeudi			Sti ciné S
vendredi		Sti ciné AM	
samedi	Sti ciné S		

Sti ciné AM - Groupe du Studio Intensif cinéma Après - midi
Sti ciné S - Groupe du Studio Intensif cinéma Soir